



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2024

- Le Président Daniel ZIELINSKI ouvre la séance à 16h15. Le quorum est atteint par la présence de 52 adhérents (pouvoirs inclus) 1^{er} Club sur 143.
- La validation de la dernière Assemblée Générale, le 26 Août 2023, s'est effectuée à main levée et a été acceptée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

- Le Président remercie chaleureusement les volontaires du Club qui s'impliquent bénévolement dans celui-ci, entre autres pour les ouvertures du Stand de Tir, l'entretien extérieur des espaces verts 25, 50 et 200 mètres et les divers travaux à effectuer.
- Il remercie également la Municipalité de Sancoins pour son aide financière relative à la gratuité du chauffage et de l'électricité du Stand de Tir et pour son assistance technique très réactive lorsque le Stand en fait la demande. La Mairie demande un effort au Club pour rationner au mieux la consommation électrique et le chauffage au fuel du Stand de Tir.
- Il félicite la nomination d'un nouvel arbitre départemental au sein du Club, Pierre VANDENDORPE.
- Il remercie l'ensemble du Conseil d'Administration et son Bureau pour leur implication dans le bon fonctionnement du Club.

BILAN FINANCIER

- Le bilan financier pour la saison est présenté par le trésorier en titre Jean-Pierre HUREL.
- L'état financier du Club est satisfaisant avec une trésorerie en fin d'exercice de :
 - 15000,00 € sur le Livret A
 - 3987,61 € sur le compte courant
- Le bilan et les résultats de l'exercice 2023/2024 sont présentés en annexe du compte-rendu. Les comptes du Club de Tir ont été contrôlés et approuvés par la Vérificatrice aux Comptes Pascal PETIT. Ces derniers ont été également approuvés à la majorité absolue par l'Assemblée.
- A noter, qu'au regard des statuts du Club de Tir, deux vérificateurs aux comptes peuvent être élus, de part ce fait, Annick MASSON présente sa candidature. Elle est élue à l'unanimité.

BILAN SPORTIF

-Le Président fait le bilan sportif du Club pour la saison :

-Le Club de Sancoins a été une fois encore le plus représentatif aux compétitions, toutes catégories confondues.

-A noter la très bonne performance de Véronique TISSIER au Championnat du Monde « Armes Anciennes » qui se déroulait en Italie ; elle a représenté avec honneur la France en décrochant deux médailles d'argent et une médaille de bronze.

LOCATION DU STAND AUX ORGANISMES

Le Stand a été mis à disposition des services de l'administration tels que l'ONF et l'OFB, tout au long de la saison ; ces organismes affirment le maintien de leur confiance auprès du Tir Sportif Sancoinnais.

COTISATION LICENCE DE TIR 2025/2026

Au regard de l'augmentation du prix de la part fédérale des différentes Licences de Tir décidées au niveau de la Fédération Française de Tir, le Trésorier Jean-Pierre HUREL propose à l'Assemblée une augmentation de 10 € du prix des licences du Club Sancoinnais Adultes et Enfants faisant passer respectivement ces dernières à 170 € pour Adultes à partir de 18 ans, 70 € pour enfants de 8 à 17 ans de la Communauté de Communes, 90 € pour enfants de 8 à 17 ans hors Communauté de Communes.

L'Assemblée accepte la proposition à la majorité absolue moins. La proposition est adoptée.

SUJETS DIVERS

-Le Président informe l'Assemblée qu'il est fortement recommandé que pour chacun(e) des licencié(e)s, son certificat médical soit valide jusqu'à la fin de saison en cours et obligatoirement valide pour les compétiteurs et compétitrices.

-Il précise que, tout(e) licencié(e) n'ayant pas renouvelé sa licence d'ici à fin Septembre ne pourra plus accéder au Stand de Tir pour faire du tir sportif.

-Il est décidé, qu'à partir de la saison prochaine, pour renouveler sa licence de tir au sein du Club, la ou le licencié(e) devra être passé(e) effectuer ses tirs au minimum trois fois dans la saison ; dans la négative, le Club se réserve le droit de ne plus accepter la ou le licencié(e) concerné(e).

-Dans un cadre expérimental, le CA propose d'organiser un concours interne de tir pour les tireurs « loisirs » sur les pas de tir 25 et 50 mètres, utilisant exclusivement des armes de poing et carabines de type « loisir » donc non utilisées en compétition. L'Assemblée adopte à l'unanimité l'idée. Les modalités du concours seront indiquées sur l'affiche d'information disposée sur la porte d'entrée du Club House.

-Un des licenciés de l'Assemblée réitère sa demande auprès du Président concernant la possibilité de mettre en place des gongs au pas de tir 50 mètres pour carabines 22LR. L'idée et sa réalisation sont adoptées.

-Le CA propose à l'Assemblée, d'organiser un repas festif entre licencié(e)s à la Salle des Fêtes de Sancoins, ayant pour but de mieux se faire connaître entre eux ceux-ci. L'Assemblée adopte à l'unanimité l'idée.

-Le CA, dans un cadre de féminisation du Club, propose d'offrir deux boîtes de plombs et un lot de 100 cibles 10 mètres plomb à toute nouvelle licenciée débutante.

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

Le Président lance l'élection du nouveau Conseil d'Administration élu pour quatre ans (2024/2028). L'appel à volontaires auprès des adhérent(e)s du Club a donné 10 candidatures pour 9 à élire. Après vote à bulletins secrets, ont été élus comme nouveaux membres du CA :

- Jean-François DAPOGNY (52 voix)
- Jean-Louis DUCHEZEAU (52 voix)
- Jean-Pierre HUREL (52 voix)
- Sébastien LAVALETTE (52 voix)
- Patrice MORALES (52 voix)
- Véronique TISSIER (52 voix)
- Pierre VANDENDORPE (50 voix)
- Bernard WOLFF (50 voix)
- Daniel ZIELINSKI (52 voix)
- Non élu Jean-Louis VÉLUT avec 4 voix

Le nouveau Conseil d'Administration se réunit pour élire son nouveau « Bureau » et a voté ce qui suit :

- Daniel ZIELINSKI comme Président
- Jean-Pierre HUREL comme Trésorier
- Jean-Louis DUCHEZEAU comme Trésorier Adjoint
- Patrice MORALES comme Secrétaire

FIN DE SEANCE : 18h25

Le Secrétaire
Patrice MORALES



Le Président
Daniel ZIELINSKI



BILAN et RESULTATS DE L'EXERCICE 2024- 2025 - TIR SPORTIF SANCOINNAIS				
	BQUE	CSL	ESPECES	TOTAL
DEBUT EXERCICE	2 393,83 €	10 077,25 €	267,12 €	12 738,20 €
FIN EXECERCIE	3 987,61 €	15 000,00 €	403,23 €	19 390,84 €
RESULTAT DE L EXERCICE	6 652,64 €			
		SOLDE	ENTREES	SORTIES
COTISATIONS	154	23 650,00 €	23 650,00 €	
FFTIR ET LIGUE		-12 632,00 €		-12 632,00 €
ASSURANCE		-834,69 €		-834,69 €
CIBLES CARTOUCHES LOGO CASQUETTES		-165,10 €		-165,10 €
INTERNET		-508,55 €		-508,55 €
BAR		619,47 €	619,47 €	
TRAVAUX		-72,29 €		-72,29 €
VENTE DE PLOMB- LAITON		501,50 €	501,50 €	
FONCTIONNEMENT		-1 686,61 €		-1 686,61 €
ENGAGEMENT DEPART		-1 048,00 €		-1 048,00 €
ENGAGEMENT REGIONAUX		-550,00 €		-550,00 €
ENGAGEMENT France		-700,00 €		-700,00 €
DEFRAIEMENTS France		-768,68 €		-768,68 €
ORGANISATION TAR		-1,02 €		-1,02 €
ACHAT MATERIEL& ACCESSOIRES DE TIR 10M		-1 520,13 €		-1 520,13 €
CIBLES ELECTRONIQUES		-866,50 €		-866,50 €
2EME CLUB	23	2 250,00 €	2 250,00 €	
LOCATION DU STAND		865,00 €	865,00 €	
DONS THELETON		-150,00 €		-150,00 €
INTERETS CSL		293,92 €	293,92 €	
DIVERS		-23,68 €		-23,68 €
TOTAL résultat exercice	6 652,64 €	6 652,64 €	28 179,89 €	-21 527,25 €
CARTOUCHES			100	
CIBLES C50 + 200m			600	
CASQUETTES VETEMENTS ET AUTOCOLLANTS			300	
PREVISIONNEL 2024 - 2025				
COTISATIONS NET		11000		
2EME CLUB		2300		
LOCATION STAND		400		
VENTE DE CIBLE ET AUTRE		500		
FONCTIONNEMENT			1000	
ENTRETIEN STAND			1500	
ENGAGEMENTS			3000	
DEFRAIEMENTS France			1000	
ASSURANCE			900	
INTERNET			500	
TRAVAUX			800	
TOTAL		14200	8700	
SOLDE PREVISIONNEL EN AOUT 2024				5500
LE SOLDE BENEFICIAIRE SERA PRINCIPALEMENT CONSACRE AUX TRAVAUX				
MISE EN PLACE DE PIEGES A BALLE AU 200M DANS LES PROCHAINES ANNEES (25000€)				
TRAVAUX SUR LES SUPPORTS DE CIBLES ET COULOIRS DE TIR DU 200M				
REMISE EN ETAT DES TABLES DE TIR DE 10M				